

DIMANCHE

24 MARS 1833.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRÉ, imprimeur du Journal, rue Saint-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105.



TROISIÈME ANNÉE.

N° 164.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est; pour Lyon, de 7 francs pour trois mois, de 15 francs pour six mois, et de 25 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

LA GLANEUSE,



JOURNAL POPULAIRE.

La prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

24 Mars 1831, Saisie de la *Tribune*, de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*. — 24 mars 1852, Condamnation de *Mâyeux*, 1 mois et 2,000 francs; de l'*Ami de l'ordre* à Nantes, 6 mois et 2,000 francs. — 25 mars 1851, Poursuites contre la *Tribune*, la *Revolution* et le *Courrier de l'Europe*, pour articles des 17, 18 et 19 février.

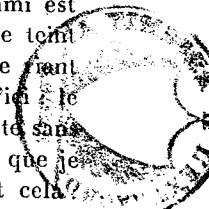
Le Républicain de 1830.

Napoléon régnait avec la république française; il partageait avec elle, non le pouvoir, mais le *champ* de nos monnaies, sur lesquelles on voyait d'un côté : *Napoléon, empereur*, et de l'autre : *République française*. Cela faisait un assez mauvais ménage : le divorce ne pouvait manquer d'éclater entre ce couple bizarre. C'est ce qui arriva, et l'empereur régna seul sur la France comme sur nos pièces de cinq francs; on n'entendit plus parler de république ni de républicains. C'est alors que je vins au monde. Je fus bercé dans les idées de l'empire; on m'inspira l'horreur de la république : ma nourrice m'en parlait comme d'un monstre plus cruel que la panthère. C'était l'ogre dont on m'effrayait quand j'étais méchant. J'avais tant ouï parler de la férocité des Marat, Danton et Robespierre, que c'est à peine si je leur accordais une figure humaine : je leur aurais volontiers donné une gueule de lion et des pattes d'ours, avec les mœurs sanguinaires de ces quadrupèdes. La guillotine était leur théâtre, le sang leur élément, et j'avoue que je les excérais, ainsi que leur système de gouvernement. Jugez de ma douleur, lorsque après la révolution de 1830 j'entendis parler de république! Heureusement qu'alors il s'agissait de la *meilleure*, et j'eus quelque espoir qu'elle ne ressemblerait pas à la première, qui me donnait le frisson quand j'y songeais.

J'attendais en silence la marche des événements, lors-

qu'un de mes meilleurs amis, un camarade de collège, m'écrivit de Paris, où il habitait depuis quelques années, qu'il était républicain, que cette opinion avait beaucoup de partisans, et que nous ne serions bien gouvernés qu'avec ce régime-là. Oh! pour le coup mon frisson me reprit, et je songeai naturellement à la république de 93. Je ne pouvais concevoir comment mon ami avait pu en si peu de temps se pervertir à ce point. Dans quelle société vivait-il? Quoi! me disais-je, avec une figure aussi douce!... Et sa lettre me fit horreur, et je la jetai par terre involontairement. Toutefois, j'y répondis en affectant de ne lui parler que de notre amitié, mais de république pas le plus petit mot, et je crois même, Dieu me pardonne ce trait de dissimulation, que je signai d'une manière illisible, de crainte de me compromettre auprès de la monarchie nouvelle. Bientôt je reçus une autre lettre de mon ami le républicain, qui m'annonçait son retour au pays. Je dois déclarer ici, pour être vrai, et à la honte de la nature humaine, que cette nouvelle me fit de la peine. Je délibérai un moment si je ne romprais pas avec lui, et si l'amitié ne serait pas vaincue par le préjugé politique qui me dominait. Je décidai cependant que j'irais le voir, mais avec précaution et sans éclat. Cette résolution, que venait d'enfanter ma timidité, ne laissait pas que d'affliger mon cœur. Enfin il arriva et je courus le voir.

Oh! vous qui comme moi avez été nourris dans la république, vous pensez sans doute que mon ami est un grand diable, tout débraillé, l'œil cave et le teint plombé, l'air soucieux, rêvant sans cesse et ne s'occupant jamais? Quant à son costume, nous le voyons d'ici : le sans-culotte, le gilet à grands revers, la cravate sans col, et le bonnet rouge. C'est du moins ainsi que je me le figurais. Eh bien! lecteur, rien de tout cela, mais un jeune homme de taille moyenne; au teint rose, à l'œil vif et enjoué, fredonnant toujours quelque air



d'opéra nouveau, dans le négligé le plus galant et le plus recherché, occupé à faire des boutures d'héliotrope dans ses pots à fleurs, ayant plutôt l'air d'un petit maître aux mœurs douces que d'un farouche républicain. Je crus qu'il s'était moqué de moi dans ces lettres, en se faisant passer pour tel, ou que cette espèce d'homme avait fait bien des progrès depuis 93. J'avoue que ma surprise fut grande, et que ce républicain ne m'inspira ni crainte ni horreur. Allons, me dis-je, la république aura fait comme tout le reste, elle se sera soumise à la mode quant aux formes extérieures; mais si elle a quitté son bonnet et son sans-culotte, elle aura conservé ses principes sanguinaires et démagogues; et je me mis à sonder mon ami pour découvrir ce mystère.

Eh bien! lui dis-je, est-ce que tu crois la république possible en France? — Sans doute, mon cher, me répondit-il, il ne s'agit pas de faire un gouvernement sur le modèle de ceux d'Athènes ou de Rome, qui ne nous irait pas mieux que la tunique ou les sandales. Chaque temps a ses besoins, et il nous faut une république propre à nos mœurs. Le peuple a exercé son droit de *souveraineté* en brisant un trône qui avait méconnu ses besoins. Cet acte est un fait grave qu'il faut prendre pour accompli sans le discuter. C'est par lui et non malgré lui qu'il faut gouverner. Puisque le peuple se reconnaît le droit de défaire un pouvoir qui ne lui convient plus, il faut bien lui reconnaître aussi celui de se donner un gouvernement de son goût. C'est le seul moyen d'éviter qu'il fasse usage de sa force physique. Un gouvernement fait par la majorité des citoyens ne peut être défait par une minorité, et celle-ci, quand elle se révolte, est traitée de rebelle avec raison et justice. La république que nous voulons n'est autre chose que le produit des suffrages libres des citoyens. Un pouvoir éternel et qui ne demande pas des modifications à l'élection populaire, se crée des habitudes, des préjugés et de prétendues prérogatives que le temps lui fait croire légitimes. Au lieu de suivre les variations de l'esprit national, il croit devoir lui résister; de là, cette lutte funeste entre le peuple et ce pouvoir stationnaire; de là, les révolutions qui s'éterniseront tant qu'on ne changera pas le principe qui les produit. Je n'ai point la prétention d'improviser ici, en robe de chambre, un système entier de gouvernement; mais plus tard je te ferai part de mes idées et tu les jugeras. — Ceci, lui dis-je, ne me semble pas trop déraisonnable; mais la terreur, mon ami, mais 93 et la guillotine!... — Calme ta frayeur, me répondit-il; les temps et les hommes sont bien changés! 93 fut une cruelle nécessité. Les abus étaient énormes, et l'on ne pouvait les arracher qu'avec le fer et par des convulsions terribles. Quant à la guillotine qui t'épouvante, nous n'en voulons plus, et le premier décret de la république prononcerait l'abolition de la peine de mort.

Je vous avoue que maintenant je n'ai plus peur de la république. Et vous?...

Cour d'Assises du Rhône.

Audience du 22 mars. — Présidence de M. Dangeville.

PROCÈS DE LA GLANEUSE.

A neuf heures, la cour entre en séance. — On appelle M. Adolphe GRANIER, gérant de la *Glaneuse*. — A défaut de comparution, M. l'avocat-général Vincent de St-Bonnet requiert qu'il soit passé outre immédiatement. — On procède à la lecture des articles incriminés: M^e Périer se présente à la barre et demande un renvoi motivé sur l'état de maladie de M. Granier.

M. le Président. Vous arrivez trop tard.

M^e Périer. Il n'est jamais trop tard pour empêcher une injustice. — C'en est une de condamner un prévenu qui est dans l'impossibilité matérielle de venir se défendre. — Cette condamnation n'est pas prononcée. Mais le fût-elle, il faudrait la rapporter.

M. le Président. Mais pourquoi venir si tard?

M^e Périer. En tous cas, ce retard ne devrait être attribué qu'à moi seul. — M. Granier ne pourrait en souffrir.

M. le Président. Pourquoi venez-vous si tard.

M^e Périer. Je croyais que l'audience ne devait commencer qu'à neuf heures et demie. — Plusieurs personnes que je crois appartenir au jury, m'ont répondu tout-à-l'heure en ce sens.

Plusieurs jurés. Non, non.

M. Vincent de Saint-Bonnet, avocat-général. Vous voyez bien que c'est faux. Trente personnes vous donneront un démenti.

M^e Périer avec force. Nul ne me donnera un démenti, pas même M. l'avocat-général, je ne souffre d'impertinences de personne!

Après cet incident, M^e Périer donne lecture d'un certificat signé de deux médecins, et légalisé par le maire, constatant que M. Granier est atteint d'une maladie grave, il ajoute qu'au surplus la cour pourra envoyer près de M. Granier tel médecin qu'il lui plaira, pour vérifier son état et en rendre compte sous la foi du serment.

La cour entre en délibération, et après trois quarts d'heure rend un arrêt ainsi conçu:

« Vu le certificat de maladie produit par le prévenu Granier;

« Attendu que ce certificat n'a pas été affirmé sincère et véritable devant le juge de paix;

« Que la légalisation de la mairie ne constate que la vérité de la signature;

« Que ce certificat manque de formalités qui peuvent lui donner un caractère suffisant d'authenticité;

« Attendu qu'il importe que les délits de la presse soient promptement réprimés;

« Que Granier a déjà obtenu un renvoi, et que si la cour obtempérait à sa demande, il pourrait faire défaut aux prochaines assises et retarder de six mois le jugement de la cause;

« La cour sans s'arrêter à la demande en renvoi et aux motifs allégués par Granier, ordonne qu'il sera passé outre. »

Après cet arrêt dont le prononcé cause une impres-

ion pénible dans l'auditoire, — on continue de procéder à la lecture des articles ; — et sur le réquisitoire du ministère public, la cour, jugeant par défaut, écarte de la cause le délit de provocation au renversement du gouvernement ; et, déclarant le prévenu coupable des délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du pays et d'offense envers la personne du roi et du prince royal, le condamne à deux ans de prison et à cinq mille francs d'amende.

On appelle le second procès de la *Glaneuse*, la cœur jugeant encore par défaut, condamne à six mois de prison et mille francs d'amende.

On voit par ces décisions haineuses, ce que deviendrait la presse si son sort était encore une fois livré aux hommes du pouvoir. — Heureusement la sagesse du jury réformera ces arrêts comme elle en a réformé tant d'autres.

JACQUES ET PHILIPPE.

La lourde porte de l'hôtel Laffitte était restée entr'ouverte, car un personnage fameux venait d'y arriver dans un cabriolet de remise, escorté d'un seul domestique, ne voulant pas ce jour-là que sa visite fût connue. Jacques et lui causaient depuis un quart d'heure, ils parlaient de la France et du roi, et du programme mort-né dont l'enterrement a suivi de si près le malheureux baptême. J'ai tout entendu, et je pourrais vous redire les reproches que chacun d'eux s'adressait à lui-même... Car il n'était plus possible de composer avec sa conscience, et l'on eût dit de deux pêcheurs prêts à régler leurs comptes avec le ciel, et qui disent tout, de peur de ne pas obtenir l'absolution. Il y avait dans cette confession des détails que nul ne saura jamais tout entiers, nul, excepté nous trois et un autre homme qui se croit pour cela le droit de faire peu de cas du peuple.

Oh ! si le remords pouvait racheter les fautes, il faudrait leur pardonner ; mais le remords ne suffit point ; ces fautes-là ne se rachètent plus, elles se vengent !...

Un homme enveloppé d'un large manteau bleu se glissa furtivement par la porte entr'ouverte, et passa sans être aperçu du concierge, qui causait avec le domestique et le cocher de cabriolet.

Il tourna brusquement à gauche, puis se trouva dans un petit vestibule ; il poussa la porte à droite, et s'arrêta dans une salle d'attente, respirant à peine, le cœur serré et n'osant faire un pas ; il s'assit une minute sur une banquette, prit courage et s'avança dans une pièce qui servait de bureau au secrétaire intime de l'ex-ministre. On avait laissé la clé à une petite porte secrète, tout près de la croisée ; elle communiquait au cabinet où nous nous trouvions. L'homme frissonna en passant dans le couloir.... La porte s'ouvrit, Jacques fit un cri d'étonnement ; mais dans son regard il y avait plus que de la surprise..... L'autre se cacha la figure dans un pan de sa redingotte, Philippe s'assit, moi je considérais ce visage auquel tant de gens se sont trompés...

Jacques se plaça en face du nouveau venu.

Jacques. Que voulez-vous, que voulez-vous encore ?

Philippe. Ce cabinet, Jacques, me rappelle des souvenirs..... J'étais à cette même place dans cette nuit fameuse où nous décidâmes du sort de la France....

Jacques. Oui, c'est là que j'ai distribué sans compter tant d'or aux combattans de juillet ; car il faut bien le reconnaître aujourd'hui, ce n'était pas pour vous qu'on se battait.

Philippe. C'est là que nous décidâmes d'envoyer le peuple à Rambouillet, le peuple républicain, afin que nos agens.... je voulais dire nos amis, pussent sans crainte faire retentir l'air de mon nom.

Jacques. Oui, c'est d'ici que partit le premier cri pour vous, le premier vote en votre faveur.

Philippe. Jacques, mon cher Jacques....

Jacques. Plus.... plus de caresses, c'est inutile aujourd'hui ; que voulez-vous de moi ? Je n'ai plus de Charles X à combattre, plus de peuple à payer en votre nom, je n'ai plus de trône à donner.

Il n'y a plus de déception possible, plus de niais qui puisse croire aux programmes, s'écria Lafayette découvrant sa figure, on ne veut plus des promesses, car vous m'avez trompé..... Vous avez tourné contre moi les hommes de mon parti, changé leur amour en haine, leurs louanges en sarcasmes. Je pouvais proclamer la république, je vous ai jeté le sceptre ; il a pesé sur ceux qui s'étaient battus pour vous le donner. Aujourd'hui que vous faut-il encore ? Jacques, votre ami Jacques, a perdu une partie de sa fortune ; il vous a vendu son plus beau domaine ; aujourd'hui encore sa maison est en vente ; on va la crier à l'enchère, cette maison qui fut le berceau de votre monarchie, et ce cabinet qui fut pour vous la première salle du trône, venez-vous la marchander ?

Philippe. Oh ! la France ne souffrira pas que Laffitte soit dépouillé de ses biens.

Laffitte. La France ! et qu'ai-je fait pour elle ! j'ai travaillé pour vous, pour vous tout seul, la France ne s'inquiète pas si je me suis trompé. Elle ne juge pas mes intentions, elle n'en veut plus connaître que les résultats.

Philippe. Mais pourtant, les journaux de tous les partis.

Lafayette. Les journaux ! avez-vous vu comment ils le traitent ! Sans pitié pour une vie tout entière d'honnête homme, sans pitié pour une erreur d'un jour, ils voient cette noble infortune, ils veulent bien consentir à la soulager, ils appellent sur Laffitte les bienfaits de la France, et ils appellent ces bienfaits une aumône... comme on arroserait de vinaigre le pain qu'on donnerait à un pauvre.

Philippe. Malheureux !

Lafayette. C'est que les partis ne transigent pas, eux, c'est qu'à leurs yeux, les hommes ne sont rien, c'est qu'ils ne s'attachent qu'aux principes et qu'ils confondent ensemble et leurs ennemis et leurs amis imprudens.

Oh ! l'infortune de Laffitte restera comme un exemple de la reconnaissance des rois ; elle enseignera aux hommes qu'il n'y a de gloire véritable à attendre que lorsqu'on travaille pour le pays.

Philippe se leva, il paraissait confus ; mais quand il fut dans la cour, on l'entendit fredonner le *marquis de Carabas*... Le lendemain il envoya son offrande à la souscription ouverte au *Journal des Débats*, on croit qu'il a donné dix francs.

INTÉRIEUR.

PARIS.

Il est plus que jamais question d'une nouvelle session et d'une modification dans le cabinet.

--- M. Aguado s'est fait inscrire pour 100,000 fr. sur la liste de souscription en faveur de Laffitte.

--- Le gérant du *Charivari* vient d'être condamné par défaut à un mois d'emprisonnement et à 5,000 fr. d'amende pour avoir, dit le considérant du jugement, rendu compte d'une manière infidèle et injurieuse pour le président des débats de l'*attentat risible*. Le même jugement interdit au *Charivari* pendant un an le droit de rendre compte des débats judiciaires. M. Paulin, gérant du *National* a été condamné aux mêmes peines, seulement par une exception dont on ne saurait se rendre compte, les juges ont porté à deux ans la durée de l'interdiction de rendre compte des audiences des tribunaux. Espérons que le jury cassera ce jugement prononcé par des hommes qui étaient en même temps juges et parties.

NOUVELLES

Lyon.



--- Les moyens *coercitifs* vont, à ce qu'il paraît, passer dans nos mœurs administratives. M. Voron, chef au bureau des passeports, s'emporte jusqu'au point de frapper un malheureux qui, forcé par la misère de voyager aux frais du gouvernement, pria cet employé de lui faire obtenir une voiture qu'on lui avait accordée jusqu'alors. M. Prost, témoin de cet acte de brutalité, le publie dans le *Précurseur*; mais M. Voron, croyant sans doute répondre victorieusement à M. Prost, assure que le malheureux qu'il a frappé, lui disant des injures, il a cru devoir employer un moyen *coercitif*. Que dites-vous du mot ? il est heureux, n'est-ce pas ? Les assommeurs de la place Vendôme et du pont d'Arcole ont aussi employé un moyen *coercitif* ! --- Bravo ! M. Voron, il vous appartenait de donner dans les bureaux de la mairie un *passoport* à ce mot qui résume admirablement la politique actuelle. Grâce à vous les journaux ministériels pourront gazer les coups de sabre et les charges de cavalerie ; ils diront désormais, le gouvernement a employé aujourd'hui un moyen *coercitif*. Quant à nous, qui n'aimons pas plus le mot que l'usage qu'on pourrait en faire, nous engageons tous ceux qui se rendront dans les bureaux de M. Voron à se faire accompagner d'un chirurgien chargé de panser les blessures qui pourraient leur être faites par cet employé *coercitif*.

M. Berthaud comparaitra demain devant la cour d'assises. Il sera défendu par M^e Michel-Ange Périer, que l'accusation place dans la nécessité d'aborder une question qui n'est pas sans danger pour la monarchie citoyenne. Cet avocat doit prouver que *Louis-Philippe* n'a pas tenu ses promesses. Les argumens ne manqueront pas à M. Périer. L'accusé prononcera un plaidoyer en vers. M. Petetin comparaitra également demain. Le procès intenté au *Précurseur* est tellement ridicule, qu'il nous semble impossible que le ministère public ne recule pas devant l'accusation, quoiqu'on ne puisse jurer de rien depuis le réquisitoire de M. Persil dans l'affaire de l'*attentat risible*.

--- La seconde représentation du *Pré-aux-Clercs* nous a permis d'analyser les beautés que renferme cette partition sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain numéro.

La République, histoire de la famille Clairvent, publié sur le manuscrit de M. B..... t, par Lhéritier (de l'Ain) --- Voici un livre qui réunit bien des conditions de succès : intérêt romanesque, intérêt philosophique, intérêt politique et social, de la discussion et du drame, de la réalité historique et de la fiction. Peu de productions de ce genre présentent des chapitres plus piquans ou plus curieux ; des aperçus plus neufs ou plus originaux. Le chapitre intitulé *Digression* est une satire fort amusante dirigée contre la doctrine et le juste-milieu. *L'Histoire de la famille Clairvent* est l'œuvre d'un jeune professeur qui, sous le voile de l'anonyme, s'est fait l'apôtre de la démocratie. Son publicateur, M. Lhéritier, qui fut un des combattans de juillet, a complété la démonstration dans une préface très énergique : de laquelle il résulte que la monarchie est désormais impossible en France. Cette préface est un morceau des plus remarquables.

GLANE.

Avec leur complaisance pour la Sainte-Alliance, leur cabinet est devenu un véritable *cabinet à l'Anglaise*.

--- Il a été question, à la chambre, de l'assainissement de la France. C'est bien facile, débarrassez-la de cette *poire pourrie*.

--- On assure que pour consoler le prince Rosolin, qui ne peut parvenir à se marier, un de nos célèbres musiciens vient de lui dédier une romance qui commence ainsi :

Fanfan pleure, Fanfan crie,
Fanfan veut qu'on le marie.

--- On aura beau faire, ce ne sera jamais avec *Dubois* qu'on pourra brûler les journaux républicains.

--- Des *embrigadés*, des *assommeurs*, des *coups d'épée* et des *faux témoins*, voilà le cortège de la monarchie citoyenne.

--- Un jeune homme est arrêté par les gendarmes, au moment où Bergeron et Benoit venaient d'être acquittés, on l'accusait d'avoir crié *vive la république*, il prétendait, lui, avoir crié *vive l'arrêt public*. Les gendarmes ont été forcés de lâcher leur proie.

--- La France, a dit un de nos ministres, n'est ni une république ni une monarchie. C'est vrai, vous en avez fait une pe-taudière.

--- On va, dit-on, tenter un procès à la mémoire de madame de Genlis, pour avoir dit, en parlant du duc d'Orléans : *Je vous verrais avec peine monter sur le trône, parce que vous n'avez ni le talent ni les qualités nécessaires*.

--- La monarchie est bien malade, elle ne peut plus digérer *Dupin*.

MM. J. Bresson et Bourgoïn, Directeurs de l'*Office-Correspondance* pour les journaux Français et étrangers, fondé à Paris depuis trois ans, viennent de publier un *nouveau Tableau Statistique offrant pour l'année 1855, la nomenclature authentique de tous les Journaux et Écrits périodiques qui paraissent en France* ; on ne saurait trop apprécier l'utilité de cette importante publication.

A VENDRE. Deux fonds d'épicerie bien achalandés situés dans de bons quartiers.

S'adresser au bureau du journal.

J. A. GRANIER, Gérant.